

COMMUNE DE LABESSIERE-CA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis MONSARRAT, Maire.

Nombre de membres : Afférent au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 01/09/2022

Date de publication : 01/09/2022

Présents : AUGUSTIN Christelle, COLLET Alain, CURCI Alizée, DELCROIX Patrick, GALINIER Philippe, HUEBER Patricia, LAGASSE Jérôme, MONSARRAT Francis, PAPEIX Marc, RAMBOER Pierre-Alain, ROQUES Lucas, SILVESTRE Fritz, VIVAN Olindo

Absent excusé : M. HACK Dieter

Absente : Mme PALACIOS Gisèle

Pouvoir :

Mr HACK Dieter a donné pouvoir à M. DELCROIX Patrick

Secrétaire de Séance : En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur ROQUES Lucas a été désigné secrétaire de séance.

Délibération N° 2022 / D32 - CONVENTION CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU TARN

Considérant que la commune de Labessière-Candeil a été destinataire du nouveau modèle de convention à signer avec le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn, qui fait suite à la modification de ses statuts le 28 janvier 2021,

Considérant que la rénovation statutaire du 28 janvier 2021 a permis de mettre en œuvre un nouveau pacte financier plus équitable pour l'ensemble des citoyens tarnais,

Considérant que la nouvelle convention rend caduque la précédente convention signée entre la commune de Labessière-Candeil et le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn,

Considérant que cette nouvelle convention stipule la non-refacturation de la participation communale aux familles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 3 voix POUR, 1 Abstention et 10 CONTRE, décide de ne pas signer la nouvelle convention intervenant entre la Commune de Labessière-Candeil et le Conservatoire de Musique et de danse du Tarn.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 081-218101178-20220908-2022D32-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Francis MONSARRAT,

